



# Schéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires **SRADDET**

## Comité partenarial

30 mai 2018





# ORDRE DU JOUR

## TEMPS 1 – Propos introductifs

**Ouverture du Comité partenarial** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

**Propos du représentant de l'Etat** - **Florence LEVERINO**, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## TEMPS 2 – Présentation du rapport avant arrêt du projet

**1 - La stratégie démographique** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**2 - Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**3 - Gestion Economique de l'espace et préservation des terres agricoles** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

**4 - Protection et restauration de la biodiversité** - **Jacqueline BOUYAC**, Conseillère Régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

**5 - Transports, intermodalité et désenclavement numérique** - **Catherine ROUBEUF**, Vice-Présidente de la Commission Transports, infrastructures et ports

**6 - La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**7 - La gouvernance**- **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

## TEMPS 3 – Les règles du SRADDET

**Le fascicule des règles : quelles priorités ?** - **Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

**CONCLUSION** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme





# TEMPS 1

## Propos introductifs

## Ouverture du Comité Partenarial

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



## Une co construction avec les territoires

- Une démarche continue d'information et d'échange à travers le portail de la connaissance
- Un appel à contribution en ligne auprès de **900 participants**
- **4** comités partenariaux
- **4** forums pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs
- **2** ateliers d'intégration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat, air, énergie (SRCAE).
- Une saisine obligatoire des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- Une saisine facultative des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- **8** ateliers pour mettre en débat les espaces territoriaux du SRADDET
- **13** ateliers sur les règles
- Une consultation préalable de la population

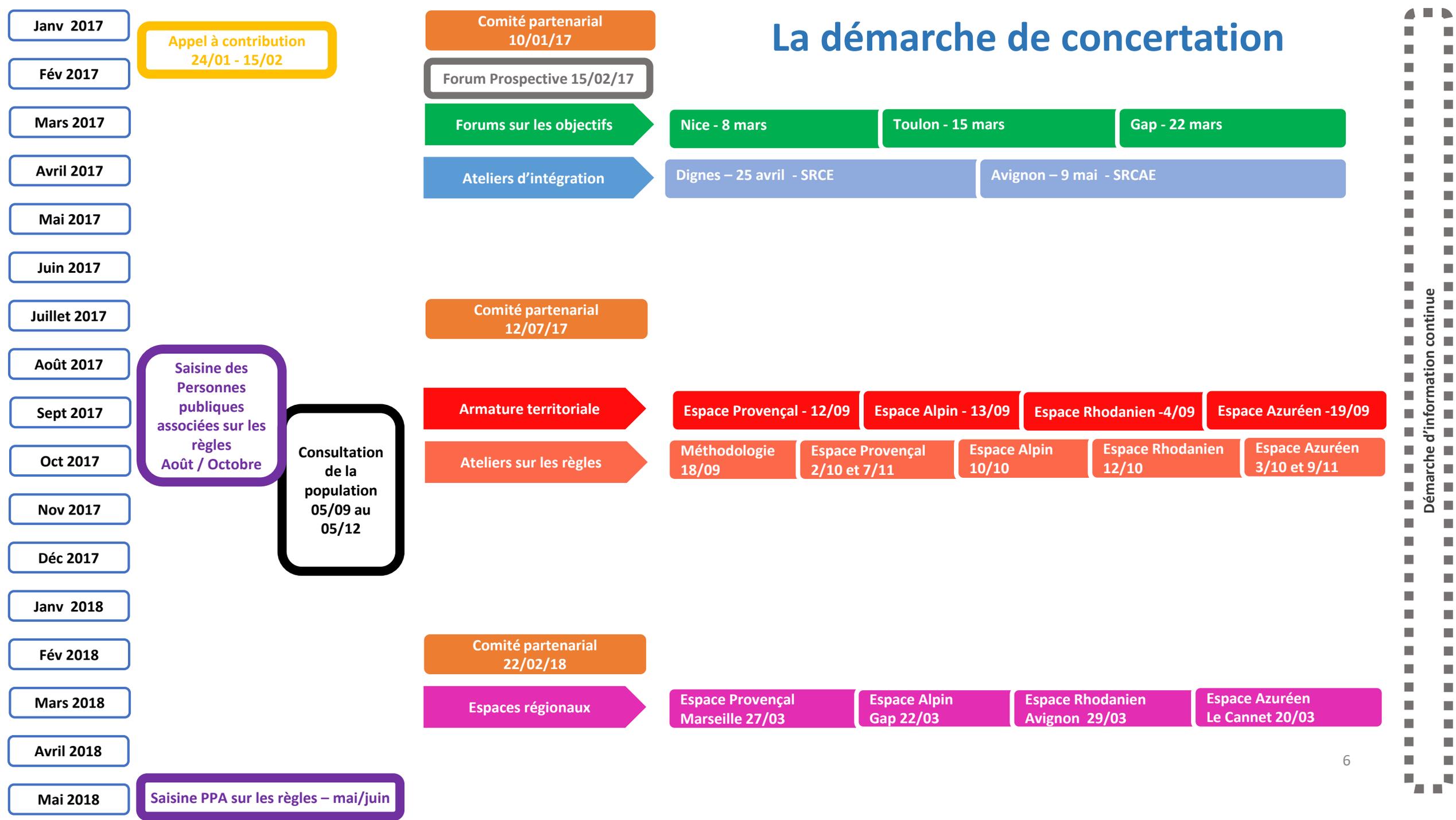
**17 mois**  
**d'échanges**  
**et de débats**

**1 650**  
**participants**

**40 réunions**

**Plus de 400**  
**contributions**

# La démarche de concertation



Démarche d'information continue

## Propos du représentant de l'Etat

**Florence LEVERINO**, SGAR adjointe préfecture de Région





## TEMPS 2

# Présentation du rapport

## 1 - La stratégie démographique

**David GEHANT**  
Conseiller Régional



## Constats

- Perte d'attractivité de la Région
- Projection de l'INSEE : + 0,2 % taux moyen d'accroissement de la population (scenario central)
- Vieillissement de la population

## Leviers

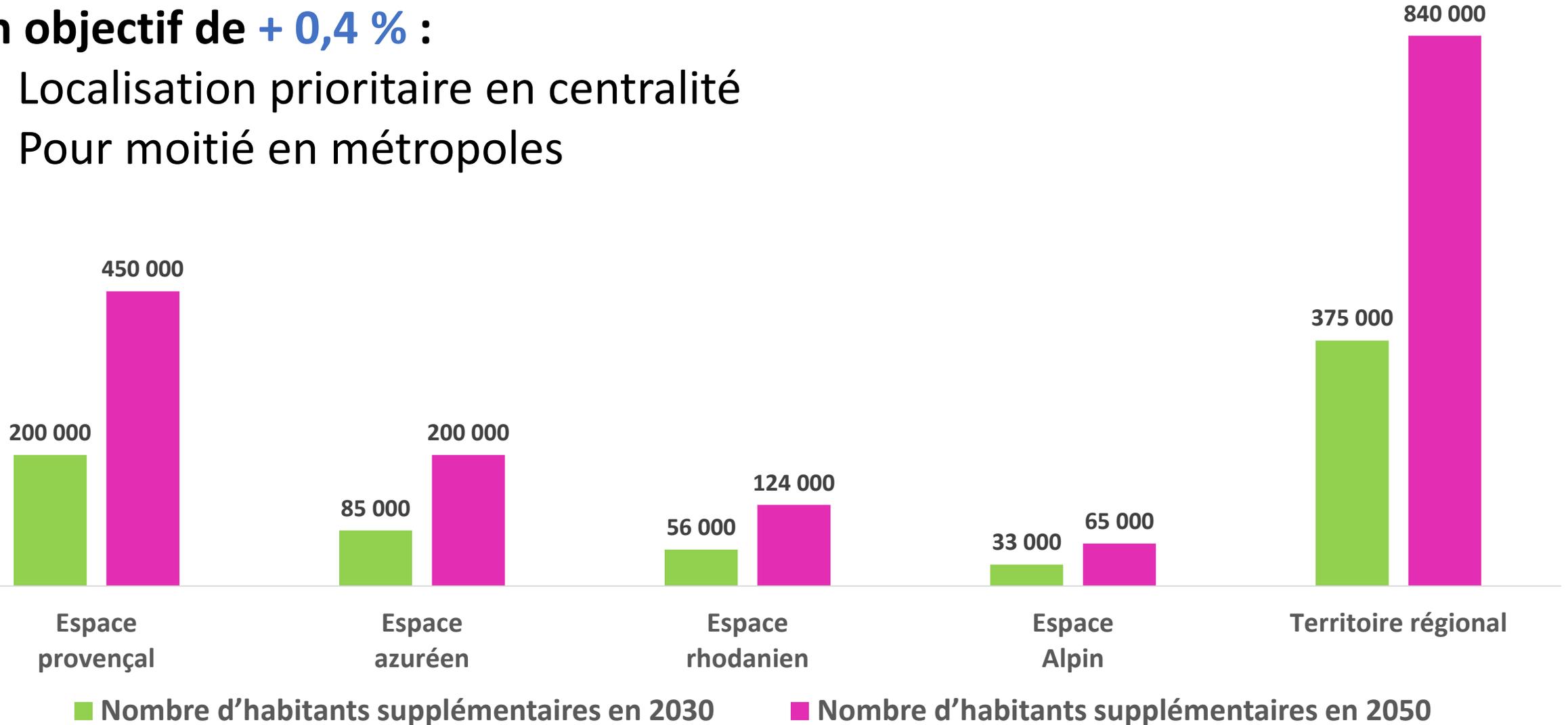
- Attirer une population active
- Définir et cibler une politique pour la jeunesse
- Anticiper le vieillissement de la population

# Déclinaison des objectifs de croissance démographiques

Croissance calculée par rapport à 2013

## Un objectif de + 0,4 % :

- Localisation prioritaire en centralité
- Pour moitié en métropoles

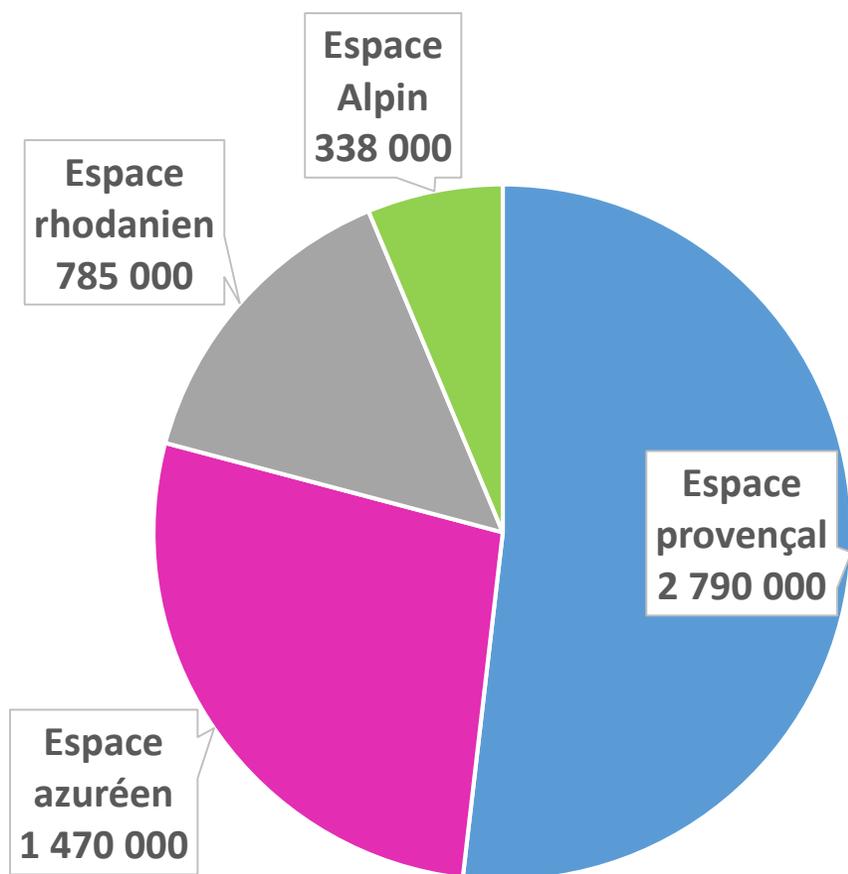


# Déclinaison des objectifs de croissance démographiques

Croissance calculée par rapport à 2013

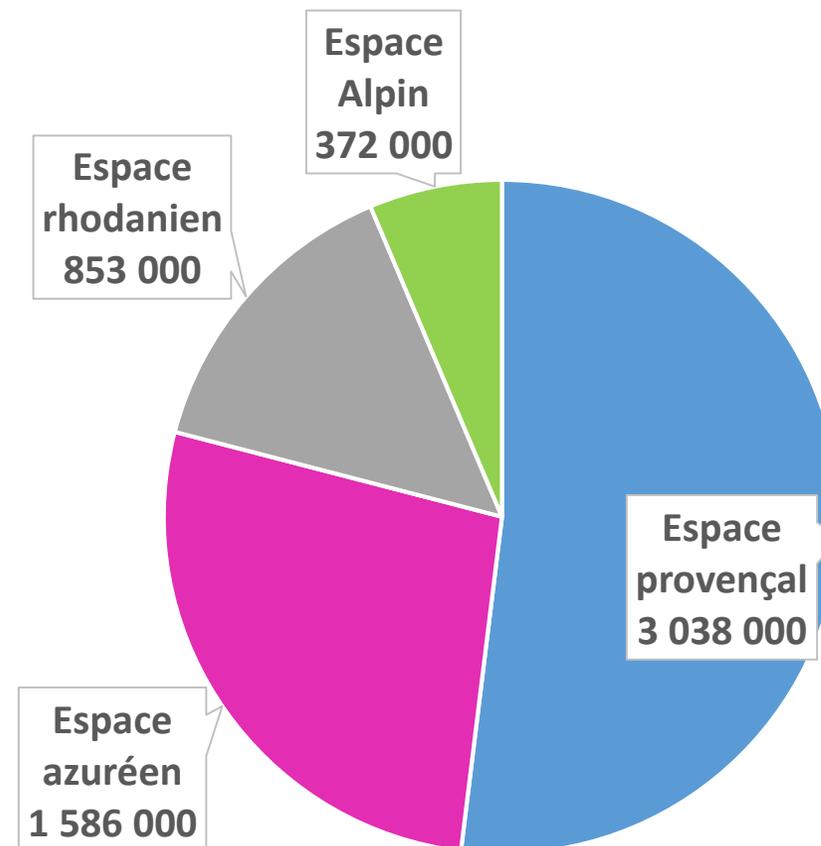
## Objectif 2030

5 380 000 habitants en Région



## Objectif 2050

5 850 000 habitants en Région



## La stratégie démographique – Principe de règles

Traduire dans les documents d'urbanisme la stratégie démographique régionale



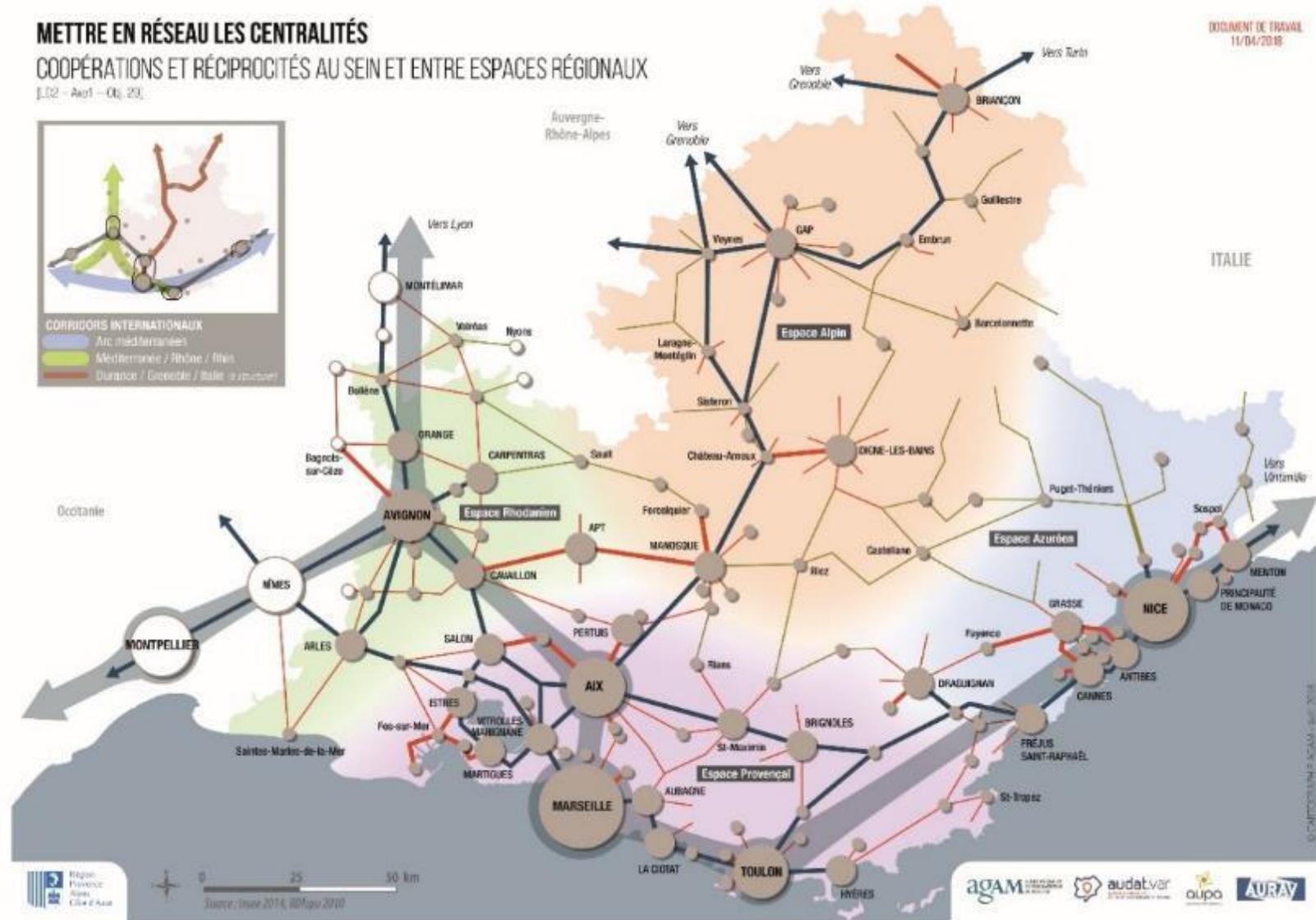
## 2 - Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement

**David GEHANT**  
Conseiller Régional



## 3 approches majeures

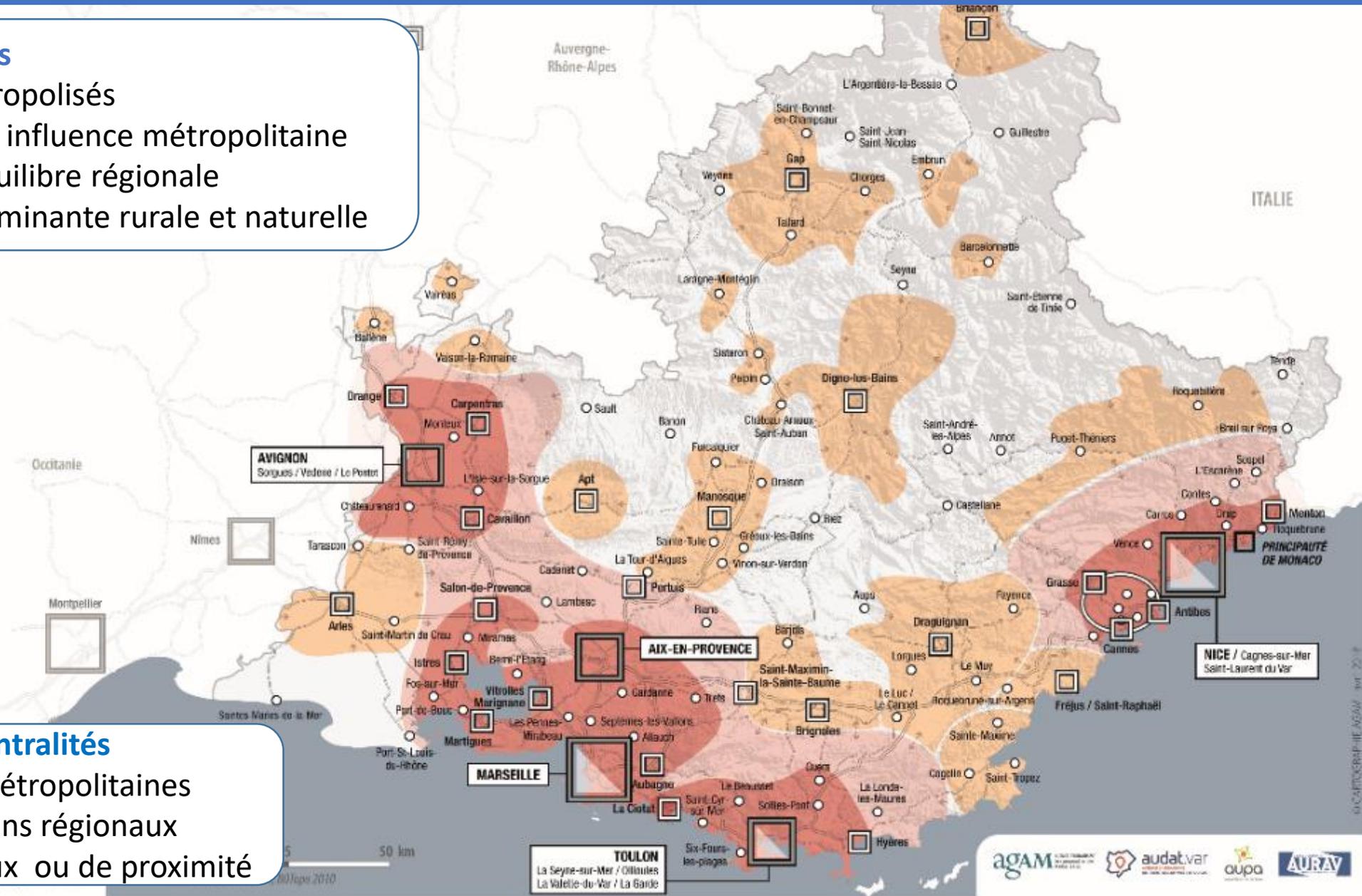
1. un **parti pris spatial** par grands espaces
2. une **stratégie urbaine** qui met en évidence les différents niveaux de centralités à conforter et à structurer
3. une **prise en compte des potentialités de développement** de chaque type d'espace



# L'égalité des territoires

## 4 type d'espaces

- Espaces métropolisés
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régionale
- Espaces à dominante rurale et naturelle

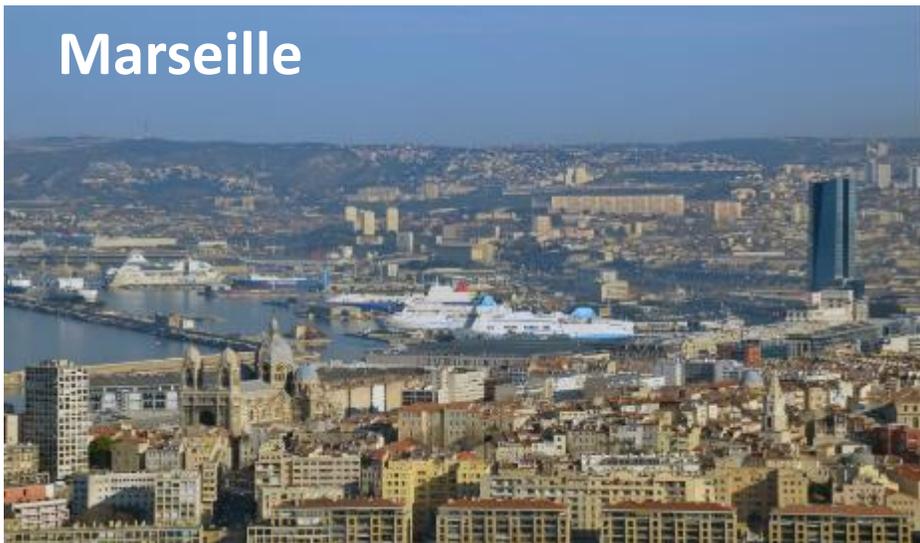


## 3 niveaux de centralités

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux ou de proximité

# L'égalité des territoires – les centralités métropolitaines

Marseille



Toulon



Aix-en-Provence



Nice



Avignon



L'égalité des territoires – les 26 centres urbains régionaux



Arles



Draguignan



Apt



Grasse



Dignes les Bains

# L'égalité des territoires – les centres locaux et de proximité

Le Luc



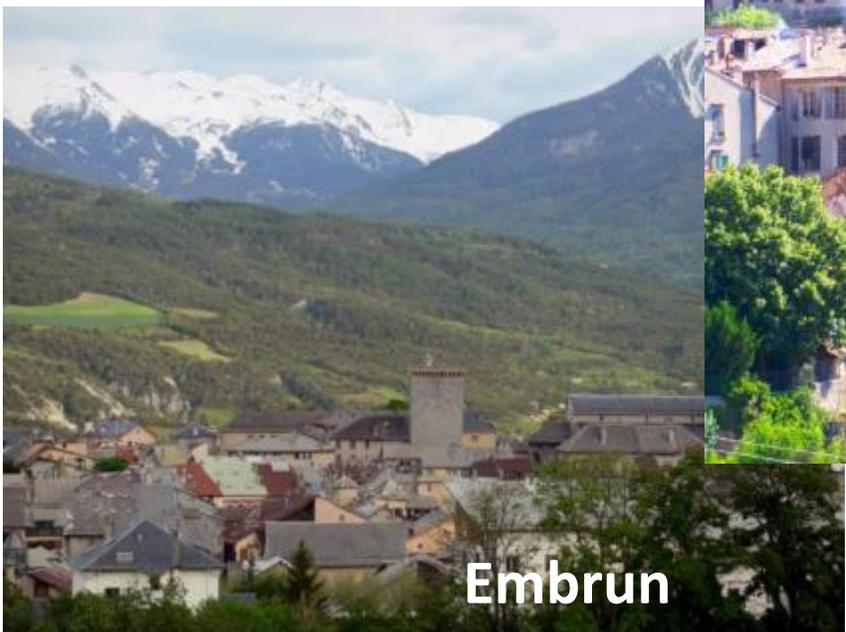
Drap



Barjols



Embrun



Cadenet



## L'égalité des territoires- les principes de règles

- Localiser prioritairement les habitants supplémentaires dans les espaces métropolitains et les centralités plutôt que dans les couronnes
- Décliner la stratégie régionale en prenant en compte dans les documents d'urbanisme les niveaux de centralité

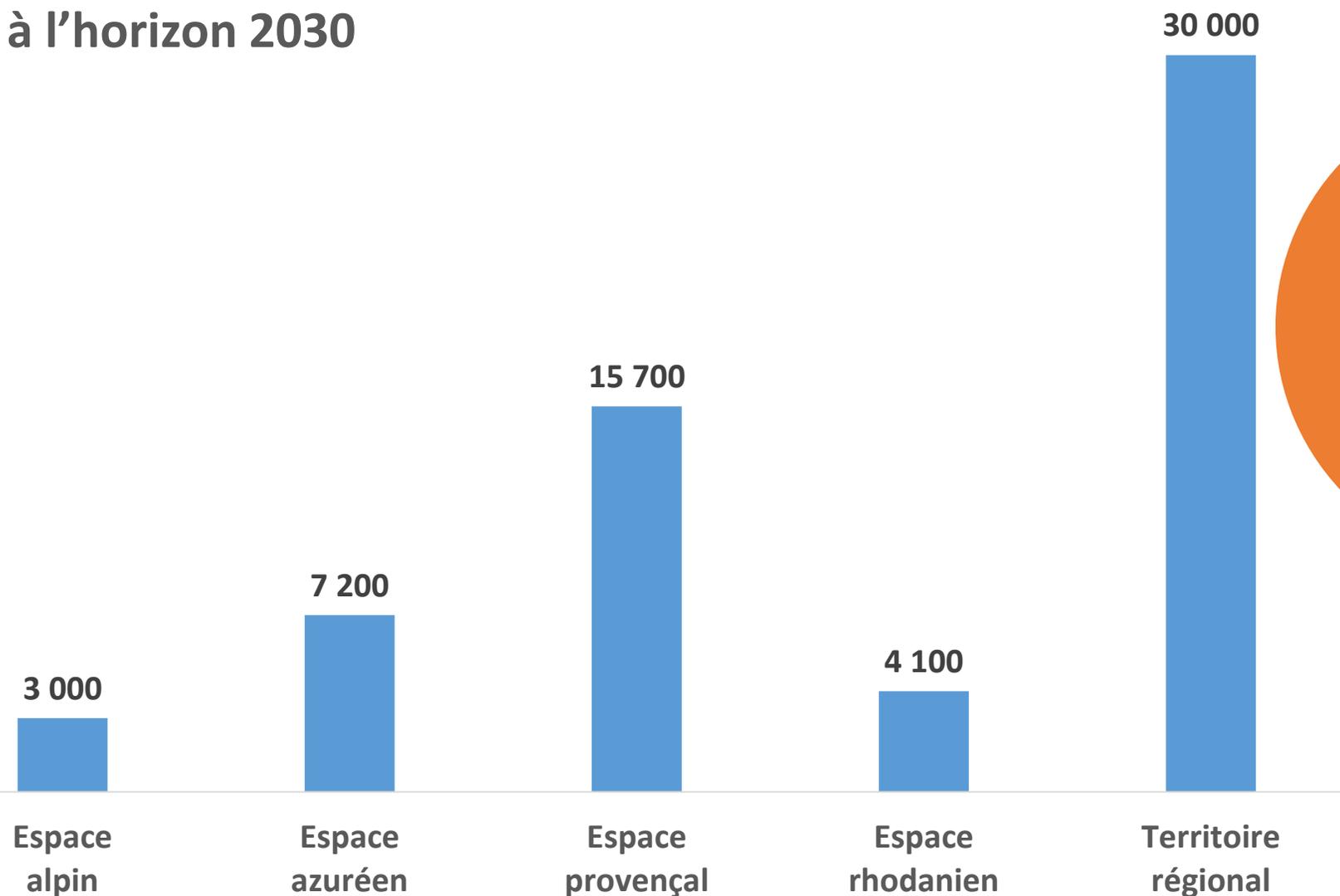


### Une offre de logements trop faible et inadaptée à la demande :

- Des logements trop chers (accession ou location)
- Peu de logements sociaux
- Production de logements insuffisante
- Parc de logements anciens énergivore qui nécessite des rénovations coûteuses
- Demande émanant de jeunes, de saisonniers, de familles modestes ... qui ne trouve pas satisfaction.
- Parc important de résidences secondaires (16,7 % du parc de logement)

# Le logement - les objectifs

## Production annuelle de logements (résidences principales) à l'horizon 2030



Horizon 2030

+ 30 000  
logements par  
an

Horizon 2050

Rénovation  
thermique et  
énergétique de 50  
% du parc ancien

OTELO

Outil pour la  
Territorialisation  
de la production  
de Logement

## Le logement - les principes de règles

- Stratégie logement dans chaque territoire
- Privilégier dans la production de logements, ceux qui sont destinés à des jeunes ou à des actifs
- Fixer une ambition dans les gains énergétiques recherchés dans l'amélioration du parc ancien.

### 3 - Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles

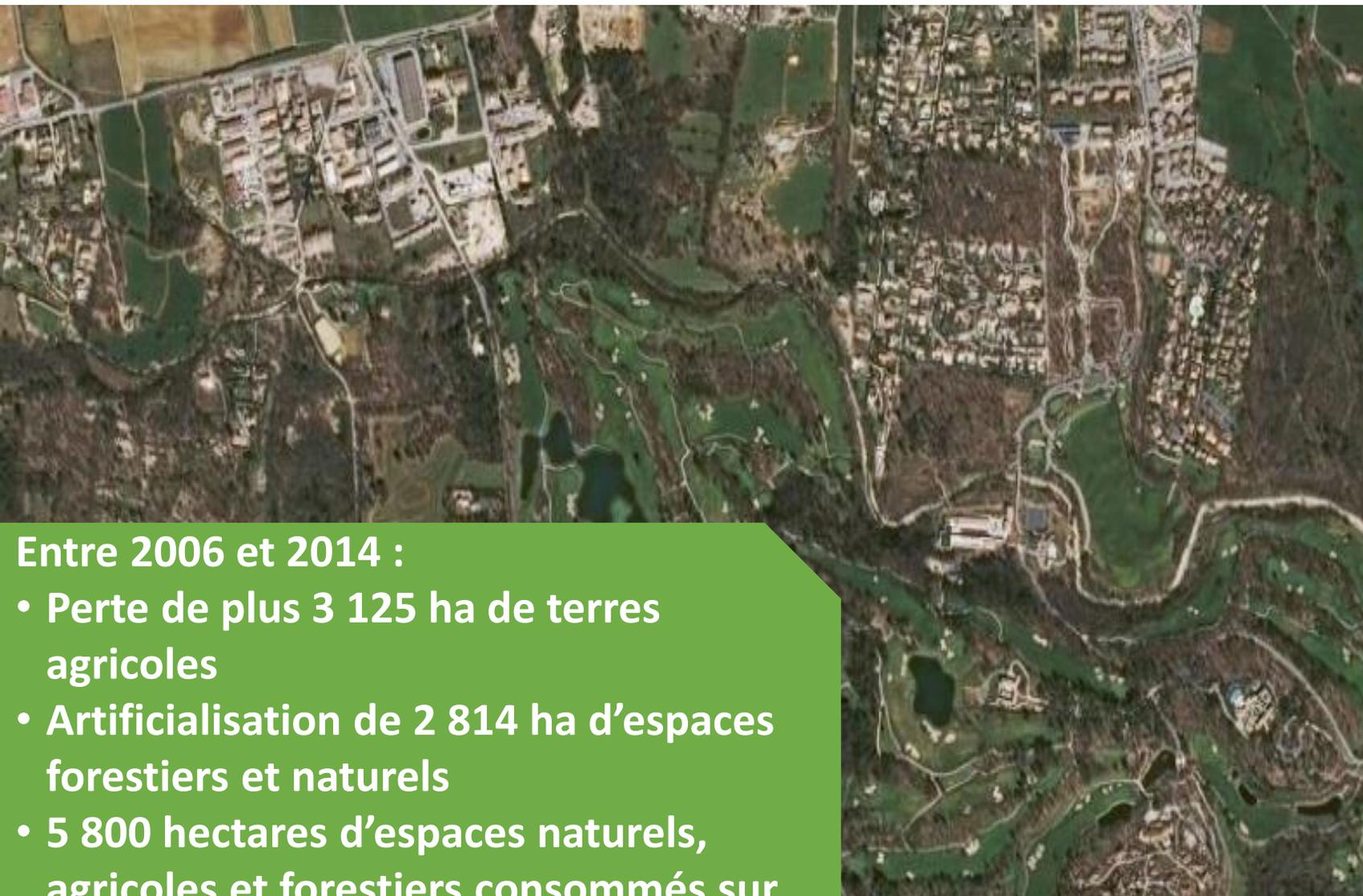
**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



## Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles - les enjeux

Espace	Ha	Ha/an	% espaces agricoles
Espace rhodanien	1 290	161	73
Espace alpin	1100	137,5	57
Espace provençal	2 721	340	12
Espace azuréen	692	86,5	0,3



Entre 2006 et 2014 :

- Perte de plus 3 125 ha de terres agricoles
- Artificialisation de 2 814 ha d'espaces forestiers et naturels
- 5 800 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés sur la période 2006-2014, soit 750 ha / an

= 1 000 terrains de football chaque année

## Horizon 2030

- **Diminuer de 50 % le rythme de la consommation** d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à 2006-2014  
→ **375 ha/an**
- Concentrer les nouveaux développements en **zones urbaines**



# Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles - les principes de règles

**Consommation foncière** : diviser par 2 le rythme observé au cours des 10 années précédant l'approbation du SCOT ou à défaut, du PLU

**Espaces agricoles** : atteindre zéro perte de surface agricole irriguée à l'horizon 2030 en protégeant prioritairement ces surfaces et/ou, à défaut, en permettant la création et l'extension des réseaux d'irrigation collectifs.



## 4 - Protection et restauration de la biodiversité

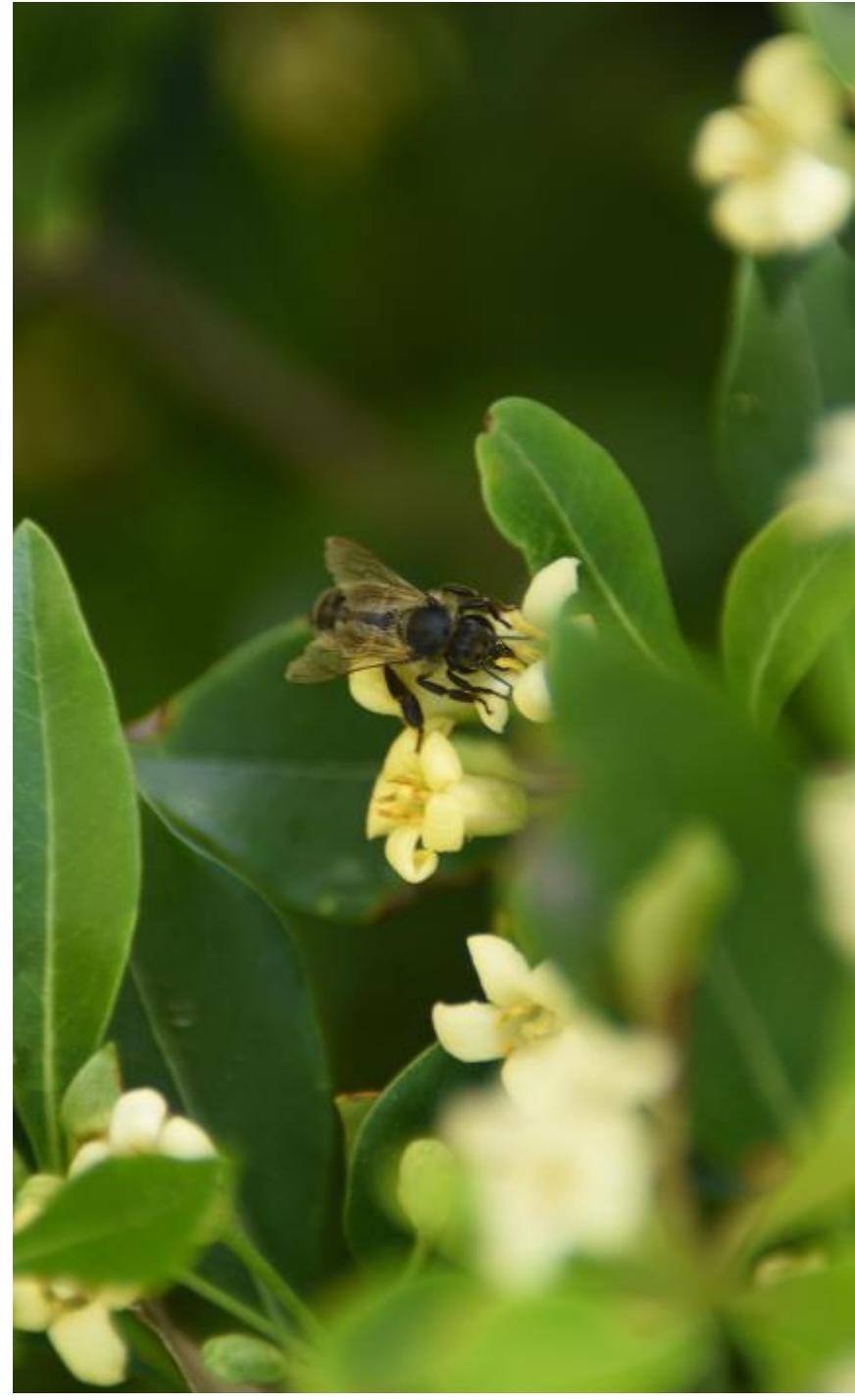
**Jacqueline BOUYAC**

Conseillère Régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux



**Protection et restauration  
de la biodiversité :  
les enjeux**

**Extinction de masse  
d'espèces animales**



## Protection et restauration de la biodiversité : les objectifs

Remise en état optimale de 302 390 ha des réservoirs de biodiversité : 16 % de la trame verte

Préservation de 1 660 000 ha de réservoirs et corridors de biodiversité : 84 % de la trame verte

Remise en état optimale des cours d'eau (30 058 ha / 42,3%)

Trame noire, nature en ville, recherche et expérimentation dans les champs naturalistes



## Protection et restauration de la biodiversité : les principes de règles

Intégration en amont de la problématique biodiversité dans les politiques territoriales :

- Dans les projets de développement du territoire en milieu naturel et en milieu urbain
- Prise en compte dans les projets d'aménagements et d'infrastructures des enjeux de préservation ou de restauration de la biodiversité et dans un souci de gestion économe de l'eau et du foncier
- Restauration des continuités écologiques fragmentées (identification de 19 infrastructures de transports)



## 5 - Transports, intermodalité et désenclavement numérique

**Catherine ROUBEUF**

Vice-Présidente de la Commission Transports,  
Infrastructures, Aménagement du territoire et Ports

## Transports et intermodalité : les enjeux

+ de 70 % des déplacements domicile-travail en voiture particulière

**Réseau routier saturé** : Perte de temps dans les embouteillages en 2015

- Aix-Marseille : 40 jours de travail perdus
- Nice-Sophia : 25 jours de travail perdus
- Toulon-La Seyne : 15 jours de travail perdus

**Des besoins de déplacements qui augmentent plus vite que l'offre** : 15% d'augmentation des besoins de déplacements attendus entre 2015 et 2025

**Réseau ferroviaire saturé** :

- 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants : le plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France
- Marseille – Vintimille : la plus chargée de France (hors Île-de-France) avec 280 trains chaque jour en 2016.
- Taux de retard et d'annulation des TER les plus élevés de France en 2015 avec 1 TER sur 6 en retard et 1 TER sur 20 annulé.

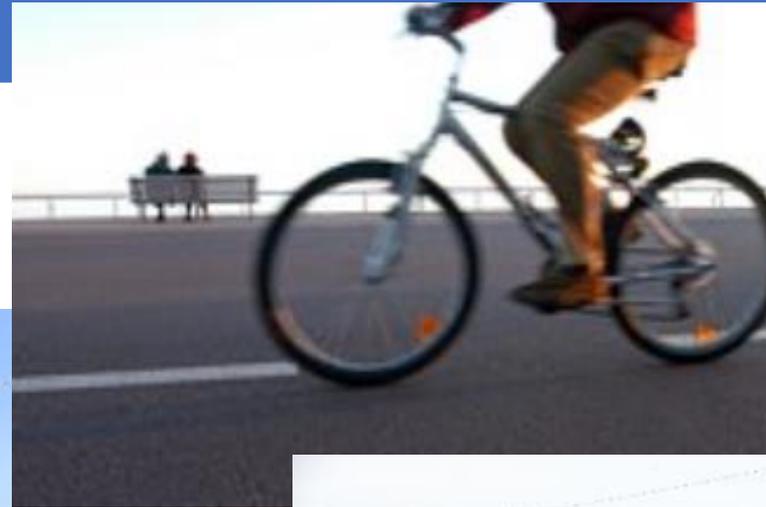
7 millions de déplacements par jour en Région concentrés pour 2/3 autour des grands pôles urbains



# Transports et intermodalité : objectif

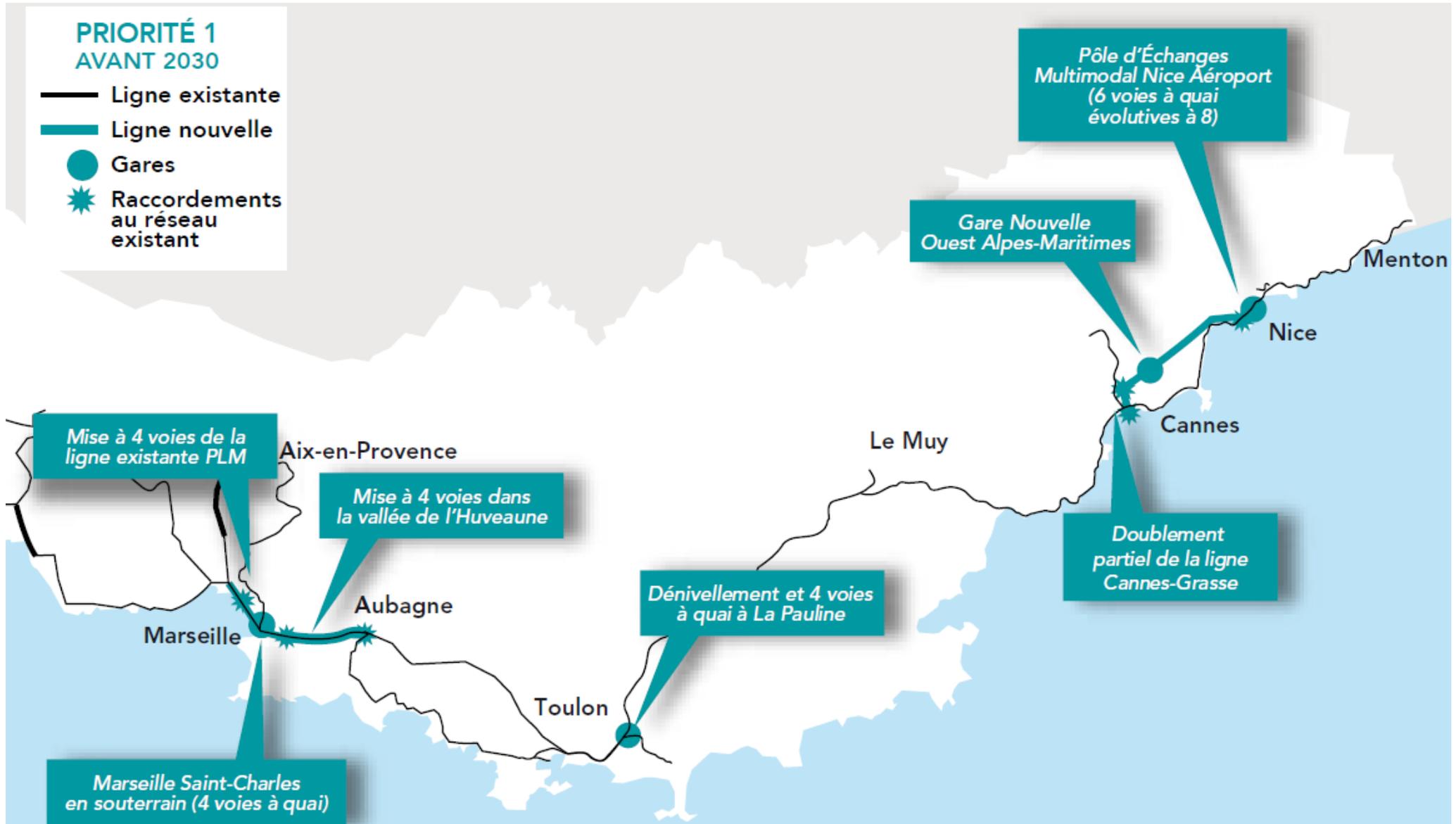
## Améliorer les transports du quotidien

A l'horizon 2030, un report modal de **15 %** de la voiture individuelle vers des modes collectifs et durables

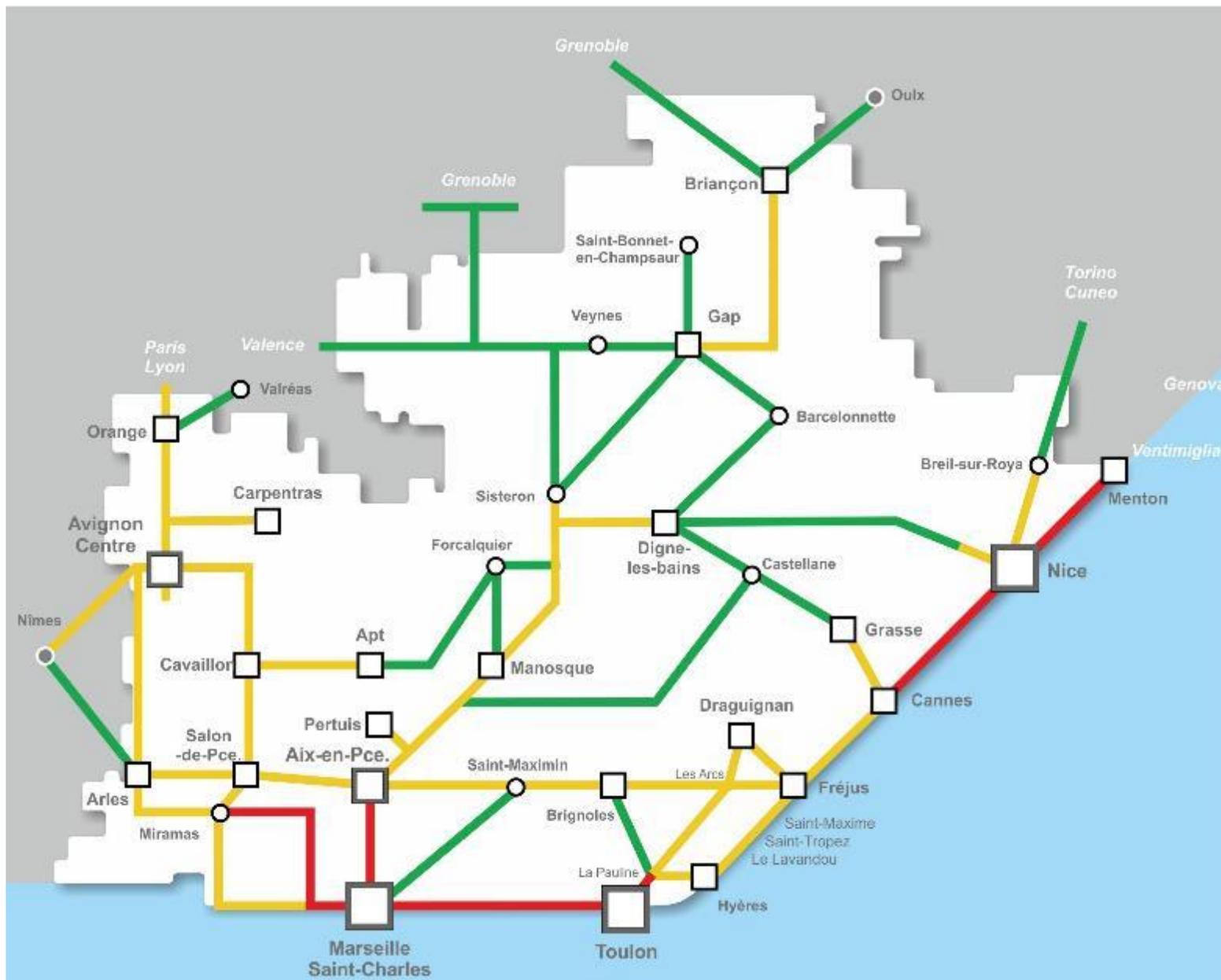


# Transports et intermodalité – les leviers

## Ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur



# Transports et intermodalité : les leviers



## SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



### DÉPLOYER UNE OFFRE RÉGIONALE DE TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTÉE AUX TERRITOIRES

Niveaux de desserte-cible projetés :  
(tous modes confondus: ferroviaire et routier)

- EXPRESS**  
Fréquence :  
15' en heure de pointe (gares principales)  
30' en heure creuse
- INTERVILLES**  
Fréquence :  
30' en heure de pointe  
1h en heure creuse
- MAILLAGE DU TERRITOIRE**  
Fréquence :  
2 à 5 allers-retours quotidiens

Hierarchie urbaine : 3 niveaux de centralité

- ☐ Centralités métropolitaines
- ☐ Grands centres urbains régionaux
- Centres locaux et de proximité

# Transports et intermodalité : les leviers



## SRADDET

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'EGALITE DES TERRITOIRES



## STRATEGIE DES PEM

### Pôles

- Pôles de forte affluence en milieu urbain dense
- Pôles à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense
- Pôles à faible fréquentation en secteur peu dense

### Réseau ferré :

- TGV
- Voie ferrée
- CFP

### Repères :

- limite de région
- ..... Limite de département

# Transports et intermodalité : les leviers

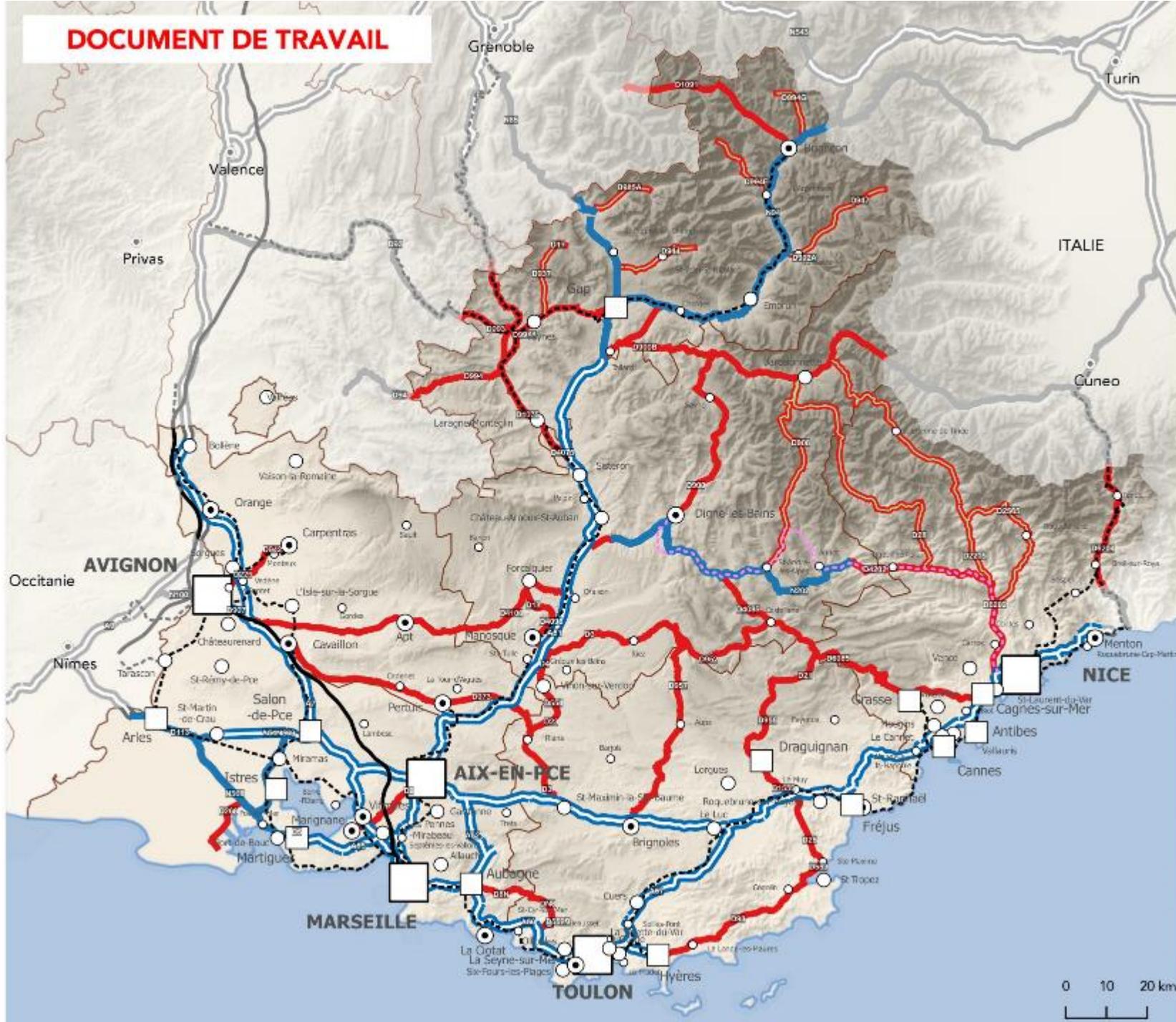
- Aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux performants
- Meilleur accès des usagers à l'information
- Simplification de la tarification
- Voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur les axes autoroutiers, développement des sites propres en milieu urbain et mise en place de réseaux à haut niveau de service
- Développement de modes de transport propres
- Schéma régional véloroutes et voies vertes : aménager 1500 kilomètres d'ici 2025
- Nouvelle mobilité : autopartage, transport à la demande, modes actifs, covoiturage dynamique
- Grande accessibilité



## Transports et intermodalité : les principes de règles

Des règles pour:

- Simplifier la vie des usagers des transports en commun
- Développer l'intermodalité dans les pôles d'échange
- Pérenniser le réseau ferroviaire dans des conditions financières soutenables par la Région
- Coordonner les aménagements et les usages des projets de transports en commun en site propre et de parcs relais.
- Mettre en œuvre le schéma régional pour les véloroutes et les voies vertes au niveau local
- Densifier l'urbanisation des quartiers des gares



## Le Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional (SIIR)

**34 itinéraires / 1 802 km**

**Réseau routier d'intérêt régional structurants**

**24 itinéraires / 1 322 km**

**Axes de fond de vallées (territoires alpins)**

**10 itinéraires / 480 km**

**+ Réseau routier national = 462 km**

**+ Réseau autoroutier 751 km = 1 213 km**

## L'échéancier du déploiement du numérique

**2020** : haut débit pour l'ensemble du territoire, soit 8 Mbit/s avec très haut débit pour l'ensemble des zones très denses et des zones sur lesquelles les opérateurs ont engagé ou ont déclaré engager des déploiements

**2022** : finalisation des déploiements de l'ensemble des réseaux d'initiative publique (hors départements nécessitant une deuxième phase de déploiement)



**2025** : très haut débit pour l'ensemble du territoire



## 6 - La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050

**David GEHANT**  
Conseiller Régional

# La transition énergétique – les objectifs de productions



## Bois Energie

2030 : 750 chaufferies

2050 : 1360 chaufferies



## Solaire PV (particuliers)

2030 : 173 000

2050 : 978 000



## Solaire PV (parcs au sols)

2030 : 2 850 ha

2050 : 12 778 ha

**1 300 MV solaire photovoltaïque**

## Méthanisation

2030 : 330 unités

2050 : 715 unités

## Solaire thermique collectif

2030 : 665 000 m<sup>2</sup> / 11 100 équipements

2050 : 1 375 000 m<sup>2</sup> / 23 000 équipements



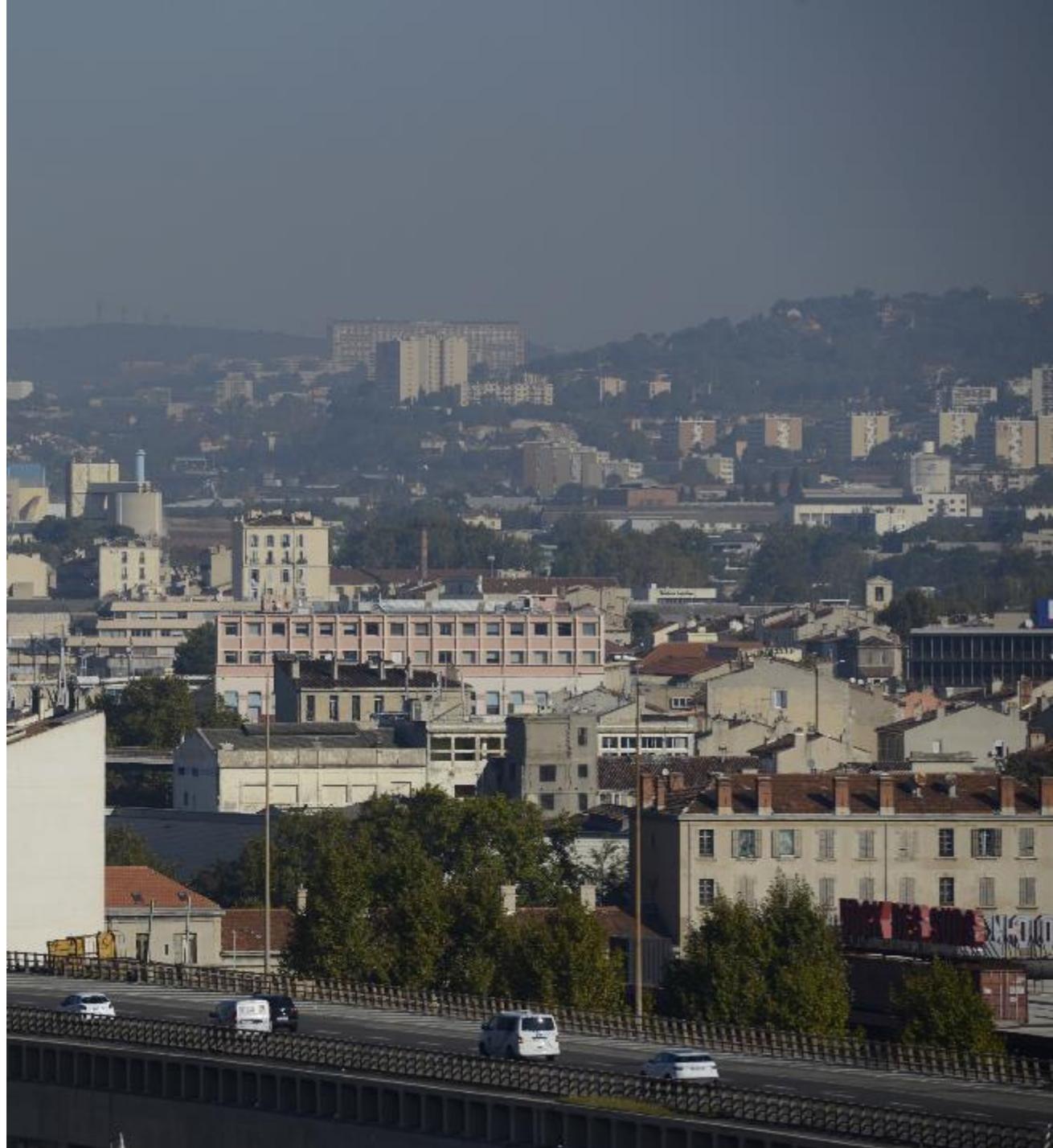
## Eolien flottant

2030 : 166 éoliennes (6 MV)

2050 : 333 éolienne (6 MV)

## La transition énergétique – les objectifs de diminution des émissions de rejets polluants

Par type de rejet	2023	2030
Nox composés d'azote et d'oxygène produits par la combustion des énergies fossiles	<b>-54%</b>	<b>-58%</b>
Particules fines en suspension inférieures à 2,5 microns - PM2,5	<b>- 40%</b>	<b>-55%</b>
Particules fines en suspension inférieures à 10 microns - PM10	<b>- 35%</b>	<b>-47%</b>
Composés organiques volatils non méthaniques - COVNM	<b>-26%</b>	<b>-37%</b>



# La transition énergétique – les objectifs de diminution des émissions de rejets polluants



Par secteur d'activité	2023	2030
Industrie, déchets, énergie	- 19 %	- 27 %
Résidentiel et tertiaire	- 38 %	- 55 %
Transports	- 23 %	- 35 %
Agriculture	- 10 %	- 13 %

## La transition énergétique – les principes de règles

Identifier les sources principales de pollution de l'air et fixer des objectifs d'amélioration de la qualité à l'échelle des territoires

## 7 - La gouvernance

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



### Plusieurs niveaux de gouvernance pour assurer la coordination, le pilotage et le suivi du SRADDET

- **Comité de pilotage interne (COPIL)** : 20 Vice Présidents et Présidents de Commission d'Etudes et de Travail de la Région SUD concernés par les domaines du SRADDET
- **Comité Partenarial (COPART)** : les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du schéma
- **une émanation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)** pour débattre du conventionnement pour la mise en œuvre du schéma et pour l'élaboration des CTEC
- **une instance territoriale de dialogue** : pour accompagner la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires notamment la déclinaison des objectifs ou la modulation des règles, la région pourra proposer la mise en place d'instances territoriales de dialogue

### Le dispositif d'évaluation du SRADDET

- **Une évaluation des règles** : chaque règle est accompagnée d'indicateurs de suivi et d'évaluation qui permettront de mesurer l'effet de la règle
- **Une évaluation plus globale** permettant de mesurer l'impact général du SRADDET sur le territoire régional
- **Une évaluation du SRADDET dans son ensemble** : pour un bilan annuel et faire remonter un certain nombre d'indicateurs auprès de l'Etat et au niveau national



## TEMPS 3

### Les règles du SRADDET

**Alix ROCHE**

Directrice déléguée,

Direction Connaissance Planification Transversalité



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

## Projet de Fascicule des règles générales

AVRIL 2018

ESQUISSE DE TRAVAIL

V2. AU 24 MAI 2018

### Table des matières

<b>A. Préambule</b>	<b>3</b>
1. Portée des règles générales	3
2. Partis pris méthodologiques pour l'élaboration des règles	4
3. Elaboration des règles du SRADDET	4
3.1. Des règles obligatoires identifiées dans le décret du 3 août 2016 (tableau page suivante)	4
3.2. Des règles spécifiques identifiées par la Région au regard de ses priorités	9
4. Calendrier d'élaboration	10
5. Architecture du fascicule	10
6. Structuration et présentation des règles	10
<b>B. Les règles</b>	<b>13</b>
LD 1. Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional	14
Axe 1. Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique	14
Axe 2. Concilier attractivité et aménagement du territoire	23
Axe 3. Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource	38
LD 2. Maîtriser la consommation d'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau	55
Axe 1. Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités	55
Axe 2. Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale	59
Axe 3. Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques	82
LD3. Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants	95
Axe 1. Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires	95
Axe 2. Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie	99
Axe 3. Développer échanges et réciprocity entre territoires	105
<b>C. Suivi et modalités d'évaluation</b>	<b>107</b>
<b>D. Références juridiques</b>	<b>108</b>
1. Code général des collectivités territoriales (CGCT)	108
1.1. Article L. 4251-3 du CGCT	108
1.2. Article L. 4251-1 du CGCT	108
1.3. Article R. 4251-8 du CGCT	109
1.4. Article R. 4251-9 du CGCT	109
1.5. Article R4251-10 du CGCT	109
1.6. Article R4251-11 du CGCT	110
1.7. Article R4251-12 du CGCT	110
2. Code de l'environnement	110
2.1. Article L. 541-15 du code de l'environnement	110
2.2. Article L. 515-3-III du code de l'environnement	111
<b>E. Glossaire</b>	<b>112</b>

# Fascicule des règles : la concertation comme méthode d'élaboration

## 1<sup>ère</sup> saisine des Personnes Publiques Associées (PPA)

- De juillet 2017 à octobre 2017
- 69 % des PPA ont répondu
- Majorité des contributions sur les objectifs et non sur les règles

## Ateliers sur les règles

- Septembre / octobre / novembre 2017
- 13 ateliers – 1 atelier méthodologie et 3 ateliers par espace régional
- La version 1 du fascicule des règles est bâtie sur les propositions faites en atelier

## 2<sup>ème</sup> saisine des PPA

- Du 15 mai au **15 juin 2018**
- Saisine sur la V1 du fascicule des règles : 63 règles proposées

## Prise en compte

- ✓ Projet d'Intérêt général(PIG)
- ✓ Opération d'Intérêt National(OIN)
- ✓ Orientations de gestion équilibrée de la ressource en eau (CE L211.1)
- ✓ Projets de localisation des grands équipements et infrastructures
- ✓ Chartes de Parcs nationaux et cartes des chartes
- ✓ SIMA (Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif alpin).
- ✓ Stratégie Bas-carbone
- ✓ Orientations Nationales Préservations et Remise en Etat des Continuités Ecologiques (ONPRECE).
- ✓ Document stratégique de façade

Doit prendre en compte

## Compatibilité

Orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) et Plan Prévention Risques Inondation (**PPRI**)

Doit être compatible

## Respect

### Code urbanisme Livre 1:

- ✓ Règles générales
- ✓ Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

Doit respecter

## SRADDET

Doivent prendre en compte les **objectifs** du SRADDET

Doivent être compatibles avec les **règles** du SRADDET

SCOT (à défaut PLU et carte communale), PDU, PCET en cours, PCAET, Chartes PNR

### Des règles encadrées par la loi

- domaines correspondant aux schémas intégrés par le SRADDET : PRIT-PRIT, SRCAE, SRCE, PRPGD
- de nature variée : liste d'infrastructures (pour les transports et les déchets), règles, mesures, modalités d'actions, actions de gestion
- Correspondant aux chefs de filât de la Région
- Articulation à construire entre règles du SRADDET et futures CTEC

### Des règles « spécifiques »

- identifiées par la Région selon ses priorités : problématiques qui sont au cœur de la stratégie du SRADDET et des enjeux majeurs identifiés dans l'évaluation environnementale

**Les règles sont élaborées dans le respect des compétences de l'Etat et des collectivités (compétences obligatoires, partagées ou concertées)**

## Des règles « spécifiques » qui visent 5 enjeux

1. Stratégie d'attractivité et d'aménagement économique
2. Résilience, amélioration de la qualité de vie, promotion de modes d'aménagement exemplaires économes en ressources
3. Mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale
4. Maitrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles
5. Adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

## Conclusion

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



Mai 2018

### Finalisation du projet

Nouvelle saisine sur les règles  
Réunion CRB, CIMA et CC déchets  
Finalisation du projet de schéma

30 mai - Comité Partenarial

Septembre - Comité Partenarial

Oct 2018

19 octobre 2018 - Arrêt du projet SRADDET

Saisine PPA, CESER et Autorité  
environnementale  
Consultation sur le projet de  
SRADDET arrêté

CTAP

Enquête publique

Finalisation du schéma

Juillet 2019- Adoption du SRADDET

Septembre / Octobre 2019 – Approbation du SRADDET par le Préfet de Région



## Calendrier prévisionnel du SRADDET 2018 -2019

Le rapport est en ligne :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>

Connaissance du territoire



**CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

- Connaissance
- Observation
- Etudes régional
- Publications
- Stratégie Régio d'Aménagement

**CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

erez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la ant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.



d'objectif du SRADDET

er s'est tenu le troisième  
narial du SRADDET. A cette  
é présenté une version  
rapport d'objectifs...

Lire la suite



# LES RENCONTRES

**Au cœur de nos villes : la géographie contrastée des centres anciens dans la région**

**21 juin 2018, 11 h**

Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

21 rue Virgile Marron 13005 Marseille



**Merci**

**Délégation connaissance, Prospective, Transversalité  
Service Planification Régionale et Territoriale  
04 91 57 59 56**